

DEPARTEMENT
SAONE ET LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VARENNES-LE-GRAND**

NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 20 janvier 2015

En exercice 19
Présents 14
Votants 17

L'an deux mil quinze, le vingt du mois de janvier,
à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de **Monsieur Patrick LE GALL, Maire.**

Date de convocation
14 janvier 2015

Présents : M Patrick LE GALL, Mme Laurence JORLAND, Mme Sylvie
LHENRY, M. Luc RIETZMANN, M. François GUILLERMIN, Mme Myriam
GOUET, M. Eric LEGROS, M. Alain BERTHELEY, Mme Priscilla DUBUIS,
M. Michaël LOMBARD, Mme Patricia SILVESTRE, Mme Aurélie
POURETTE, M. Pierre LEGER, Mme Barbara DONNEAU.

Absents excusés : Mme GRENIER Isabelle
M. BOUILLOT qui donne pouvoir à Mme LHENRY
Mme JUSSEAU qui donne pouvoir à M. LE GALL
Mme BONNARD qui donne pouvoir à Mme DONNEAU

Date d'affichage
23 janvier 2015

Absent : M. NIVON Laurent

A été nommée secrétaire : Mme Sylvie LHENRY

Objet de la
Délibération

ONF – programme d'aménagement forestier :

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le projet
d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en
vertu des dispositions de l'article L.143-1 du code forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- la définition des objectifs assignés à cette forêt,
- un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Le Conseil Municipal **Ouï** l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à
l'unanimité, **émet un AVIS FAVORABLE** au projet d'aménagement proposé et
demande aux services de l'Etat l'application des dispositions du 2° de l'article
L122-7 du code forestier pour cet aménagement, au titre de la réglementation
propre à Natura 2000, conformément aux dispositions des articles R122-23 et
R122-24 du code forestier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le2.6 JAN. 2015.....
et publié, affiché ou
notifié le2.6 JAN. 2015.....
Le Maire,



Le Maire,

Patrick LE GALL